



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 28 octobre 2022

### **ACCUEIL DE QUATORZE ORPHELINS UKRAINIENS PAR L'ASSOCIATION « OLÉRON SE MOBILISE »**

Depuis le début de la guerre en Ukraine et l'arrivée des premiers ressortissants ukrainiens venus chercher refuge en France, l'État a mis en œuvre des mesures exceptionnelles et un dispositif de coordination permanente des acteurs locaux du département en vue d'accueillir ces populations, de les accompagner et de leur permettre de bénéficier de toutes les mesures de soutien.

Nous sommes ainsi parvenus, grâce à cet effort collectif, à accueillir dans les meilleures conditions les ressortissants ukrainiens qui se présentaient dans le département. Ce résultat, reconnu de tous, est le fruit d'un travail mené autour de deux principes constants, l'humanité et le professionnalisme.

Récemment l'association « Oléron se mobilise » a fait part aux services de l'État et du Conseil départemental de ses démarches pour accueillir 14 orphelins ukrainiens de 3 à 10 ans actuellement pris en charge par une fondation ukrainienne.

Les conditions de l'accueil de mineurs étrangers en France obéissent à des règles législatives et réglementaires précises, afin d'assurer la plus parfaite protection aux enfants.

**En outre, la vulnérabilité particulière de mineurs arrivant de zones de conflits impose un cadre et une qualité de prise en charge particulière pour les enfants.**

Afin de s'assurer de la bonne prise en compte de ces exigences, le sous-préfet de Rochefort et la vice-présidente du conseil départemental de Charente-Maritime en charge de l'action sociale ont rencontré le 27 octobre l'association « Oléron se mobilise », en présence des services de la direction départementale de l'Emploi du travail et des solidarités et ceux du conseil départemental.

À la suite de ces échanges, portant notamment sur le cadre légal et les conditions sociales dans lesquels pourrait se faire une telle opération, l'association va continuer à travailler avec comme objectif de pouvoir présenter un projet démontrant, dans un esprit de professionnalisme, que les garanties nécessaires de sécurité et de protection pourraient être apportées aux enfants qui seraient accueillis.

#### **Contact réservé à la presse**

Service départemental de la communication  
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

38 rue Réaumur  
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1  
[www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)  
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)